

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 313

12 février 2010

### SOMMAIRE

Ability m3 Holdings S.à r.l. ....	15004	ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) .....	14985
AKKUR Holding S.A. ....	14994	Julius Textile Investment S.à r.l. ....	15001
Benelux Leading Capital Investors S.à r.l. ....	15010	KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) .....	15005
Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A. ...	14995	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR .....	14978
Bonus S.A. ....	15021	Medima S.A. ....	14981
Carles S.A. ....	14979	MEIF Germany Eight S.à r.l. ....	15003
CB Lux S.à r.l.-FIS .....	15010	MEIF Germany Seven S.à r.l. ....	14987
Cobemex International S.A. ....	15016	Mercado Holding S.A. ....	15015
Comprehensive Holdings Corporation S.A. ....	14993	Mercado S.A. ....	15015
Diafor Equipement S.à r.l. ....	14987	MIP Germany Five S.à r.l. ....	14993
Dikomo Investment .....	14988	MT Advertising S.à r.l. ....	15015
Education Acquisition S.à r.l. ....	15002	Noumas S.A. ....	15022
EuroCloud Luxembourg, association sans but lucratif .....	15017	Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l. ...	15010
Eurooffice 491 S.à r.l. ....	15010	Primafina Holding S.à r.l. ....	15004
Fidessa S.A. ....	14978	Pyramide International S.à r.l. ....	15006
Finimmo Conseils S.A. ....	15014	Ragenira Private S.A. SPF .....	15011
Finimmo Wealth Management S.A. ....	15014	Ronflette S.A. ....	15023
Finmacrien .....	14990	RWB Holdings S.à r.l. ....	15000
Hanover Investments (Luxembourg) S.A. ....	15006	Sanitec Holding S.A. ....	15015
IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A. ....	15024	TRUVO Luxembourg S.à r.l. ....	14985
IDS Scheer Luxembourg S.A. ....	15014	Versale Investments S.A. ....	15024
		Viva H2 S.à r.l. ....	15010
		Xender Eurolink Holding S.A. ....	14999

**Fidessa S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.399.840,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

—  
*Extrait des résolutions du 17 décembre 2009*

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société en date du 17 décembre 2009 que Monsieur Michael RENNER, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur, avec effet immédiat et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Il résulte de la résolution prise par les administrateurs de la Société en date du 17 décembre 2009 que Monsieur Michael RENNER, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Monsieur Michael RENNER est autorisé à engager la Société par sa seule signature à concurrence de EUR 50.000,-.

Signature.

Référence de publication: 2010014052/19.

(100007681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 31 décembre 2009 que:

- 85 nouvelles parts sociales ordinaires de classe T ont été émises et sont détenues depuis le 31 décembre 2009 par Duna Bermuda Holdings L.P.

Dès lors, depuis le 31 décembre 2009, les 4 424 633 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	2 346 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	891 classe B
Serico Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 987	61 002 classe C
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	4 915 classe D
Poseidon Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 034	281 classe E
Linco Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 695	142 classe G
William Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 769	5 310 classe H
Le Provençal Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 893	335 classe I, 75 classe X
Sierra Bianca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
Angel City Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 771	79 classe K
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	1 893 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	537 classe M
Gracechurch Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street,	39 354	75 classe N

	Hamilton HM 11, Bermuda		
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 287 067 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	2 730 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	3 824 classe Q
Zoliborz Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 212	42 619 classe R
Adam Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 148	94 classe S
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	493 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	600 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	5 233 classe Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Pour extrait conforme  
LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR  
M. Michael Denny  
Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2010011374/65.

(100004170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Carles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.690.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) CARLES S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Blanche Mourrier, situated in Luxembourg, on September 4<sup>th</sup>, 2001 (the "Company").

The meeting is declared open at 15.30 p.m. and is presided by Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg.

The chairman appoints Ms. Flora Gibert, residing in Luxembourg, as secretary as well as scrutineer of the meeting.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

Change of the financial year of the Company from 1<sup>st</sup> (first) of May to 30<sup>th</sup> (thirtieth) of April and amendment of Article 15 to reflect this change.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of three hundred and ten (310) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolution:

*Sole resolution*

The General Meeting RESOLVES to amend article 15 to reflect the change of the financial year of the Company from 1<sup>st</sup> (first) of May of each year to 30<sup>th</sup> (thirtieth) of April of the following year.

The General meeting decides that exceptionally the financial year began on the 1<sup>st</sup> of January 2009 will end on the 30 of April 2010.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 16.00 p.m. and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 800.-

In faith of which, we, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARLES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée le 4 septembre 2001 par acte du notaire Maître Blanche Moutrier, de résidence à Luxembourg (la "Société").

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.30 heures et est présidée par Melle Fiona Finnegan, demeurant au Luxembourg.

Le Président désigne Melle Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire ainsi que scrutateur de l'assemblée.

Le Président déclare et demande au notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 15, à lire: "L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> (premier) mai et finit le 30 (trente) avril de chaque année."

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et des membres du conseil de l'assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur trois cent dix (310) actions, toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la Société sont présentés ou représentés à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale a DECIDE de modifier l'article 15, à lire:

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> (premier) mai de chaque année et finit le 30 (trente) avril de l'année suivante."

A titre transitoire, l'assemble décide que l'exercice ayant commencé le 1<sup>er</sup> mai 2009 s'achèvera le 30 avril 2010.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 16.00 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55532. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010011244/97.

(100004072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Medima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 72.180.

Im Jahre zweitausendneun, am siebzehnten Dezember.

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MEDIMA S.A., mit Sitz in Luxemburg, 7, rue de Gibraltar, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 72.180, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 6. Oktober 1999, veröffentlicht im Memorial C Nummer 988 vom 22. Dezember 1999.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dr Wolfgang SCHWANDNER, Dr der Biologie, wohnhaft in D-85586 Poing, 1, Arnikaweg (Deutschland).

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Mario MELCHIOR, Kaufmann, wohnhaft in D-66693 Mettlach/Nohn, 7, Zum Saarberg (Deutschland).

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Werner SEILER, Pharmaberater, wohnhaft in D-66701 Beckingen/Reimsbach, 2, Kriederfriedhofstrasse (Deutschland).

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg, 7, rue de Gibraltar, nach L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss.
- 2.- Erweiterung des Gesellschaftszweckes auf die Handelsvertretung und Vermittlung von Warengeschäften aller Art.
- 3.- Anpassung, Neufassung der Satzungen in deutscher Sprache und Möglichkeit der Existenz eines einzigen Gesellschafters.
- 4.- Abberufung des Verwaltungsrates und des Kommissars.
- 5.- Ernennung eines neuen Verwaltungsrates und Kommissars für 6 Jahre bis zur ordentlichen Generalversammlung 2015.

6.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Luxemburg, 7, rue de Gibraltar, nach L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck in denjenigen einer Handelsgesellschaft zu erweitern auf die Handelsvertretung und Vermittlung von Warengeschäften aller Art.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Satzungen an die zwei vorstehenden Beschlüsse anzupassen, dass die Satzungen der Gesellschaft ab sofort in deutscher Sprache verfasst sind, die Möglichkeit eines einzigen Gesellschafters vorsehen und somit lauten wie folgt:

**„Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "MEDIMA S.A."

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Remerschen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Remerschen verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Handelsvertretung und Vermittlung von Warengeschäften aller Art.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Geschäftsjahr - Generalversammlung

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.



**Art. 13.** Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendarstage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Juni um 17.30 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen."

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den gesamten Verwaltungsrat, d.h. Herrn Roland EBSEN, Frau Rita SCHROEDER und Herrn Christian HESS, Letztgenannter ebenfalls als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, abzurufen und Entlastung zu erteilen für die Ausführung der Mandate.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Kommissar, die FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., abzurufen und Entlastung zu erteilen für die Ausführung seines Mandates.

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt als Verwaltungsratsmitglieder für 6 Jahre bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015:

- Herr Werner SEILER, Pharmaberater, geboren am 29. März 1950 in Merzig (Deutschland), wohnhaft in D-66701 Beckingen/Reimsbach, 2, Kriegerfriedhofstrasse (Deutschland);
- Herr Mario MELCHIOR, Kaufmann, geboren am 2. März 1977 in Merzig (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach/Nohn, 7, Zum Saarberg (Deutschland);
- Herr Dr. Wolfgang SCHWANDNER, Dr. der Biologie, geboren am 16. August 1959 in München (Deutschland), wohnhaft in D-85586 Poing, 1, Arnikaweg (Deutschland).

#### *Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt als Kommissar für 6 Jahre bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015: ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxemburg B 70.580.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf zweitausendeinhundert Euro (EUR 2.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Wolfgang Schwandner, Mario Melchior, Werner Seiler, Paul Bertingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55581. Reçu 75,-.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, den 4. Januar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010011250/197.

(100004103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**TRUVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance*

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010014123/13.

(100007663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.089.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 47 089, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 264 du 6 juillet 1994 et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 684 du 3 mai 2002 et en date du 31 juillet 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1787 du 16 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy MENEGUZ, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Marie PRIMICERI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il appert de la liste de présence que les 105 (cent cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de scission de la société tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2239 du 17 novembre 2009, scission par laquelle la société TREDICI S.A. société de gestion de patrimoine familial, transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, conformément à l'article 287 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aux sociétés bénéficiaires ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) et KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), moyennant l'attribution, aux actionnaires de la société TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial, d'actions des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission.

2. Renonciation, en vertu de l'article 296 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à l'application des exigences des articles 293 et 295, paragraphe (1) sous c) et d) et décision relative à l'examen du projet de scission et au rapport d'expert prévu à l'article 294, paragraphe (l) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Augmentation du capital social à concurrence de USD 1.830.000,-(un million huit cent trente mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 1.050.000,- (un million cinquante mille US Dollars) à USD 2.880.000,-, (deux

millions huit cent quatre-vingt mille US Dollars) par l'émission de 183 (cent quatre-vingt trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune, émises à la valeur nominale, plus une prime d'émission d'un montant global de USD 714.000,- (sept cent quatorze mille US Dollars), et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4. Attribution des actions nouvelles en rémunération de l'apport résultant de la scission de la société TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial, conformément au projet de scission du 30 octobre 2009.

5. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 2.880.000 (deux millions huit cent quatre-vingt mille US Dollars) représenté par 288 (deux cent quatre-vingt huit) actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune."

6. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve sans restriction aucune le projet de scission de la société tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2239 du 17 novembre 2009, scission par laquelle la société TREDICI S.A. société de gestion de patrimoine familial, transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, conformément à l'article 287 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aux sociétés bénéficiaires ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), et KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), moyennant l'attribution, aux actionnaires de la société TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial, d'actions des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, se prévalant de l'article 296 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, renonce à l'application des exigences des articles 293 et 295, paragraphe (1) sous c) et d) et décide que ni l'examen du projet de scission et ni le rapport d'expert prévu à l'article 294, paragraphe (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ne sont requis.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.830.000,- (un million huit cent trente mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 1.050.000,- (un million cinquante mille US Dollars) à USD 2.880.000,- (deux millions huit cent quatre-vingt mille US Dollars) par l'émission de 183 (cent quatre-vingt trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune, émises à la valeur nominale, plus une prime d'émission d'un montant global de USD 714.000,- (sept cent quatorze mille US Dollars), et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'attribuer les 183 (cent quatre-vingt trois) actions nouvelles à Madame Manuela FANTONI, demeurant via Labiena, 75 I-21014 Laveno Mombello, en rémunération de l'apport résultant de la scission de la société TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial, conformément au projet de scission du 30 octobre 2009.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Conformément aux prescriptions des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 14 décembre 2009 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant RSM Audit Luxembourg s.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représenté par Monsieur Pierre LEROY, qui conclut comme suit:

#### *"Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur du tiers du patrimoine actif et passif de la société scindée TREDICI S.A., SPF (soit USD 2.544.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions d'ISIDE S.A., SPF émises en contrepartie, soit 183 actions d'une valeur arrondie de USD 13.880 chacune.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

RSM Audit Luxembourg

Réviseur d'Entreprises

Pierre LEROY, Associé"

Le dit rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 2.880.000 (deux millions huit cent quatre-vingt mille US Dollars) représenté par 288 (deux cent quatre-vingt huit) actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune."

*Sixième résolution*

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 18 décembre 2009, avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de cette même loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers. D'un point de vue comptable et à l'égard des actionnaires de la société scindée, les opérations de la société scindée seront considérées à partir du 30 septembre 2009 comme des opérations réalisées pour le compte des sociétés bénéficiaires et cela sans qu'une ratification par les sociétés bénéficiaires ne soit requise. Tous les actifs ou passifs, frais et revenus émergeant après cette date seront attribués aux sociétés bénéficiaires dans les mêmes proportions que le capital social propre transféré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MENEGUZ, G. VITTORE, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55523. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010011251/118.

(10004059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**MEIF Germany Seven S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.737.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 22 décembre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 28, Boulevard Royal, Level 3, L-2449 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014133/13.

(100007607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Diafor Equipement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 109.886.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Daniel BESSEYRE, directeur technique, né à Thionville (France), le 19 novembre 1953, demeurant à F-Hagondange, 10, rue du Faubourg (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "DIAFOR EQUIPEMENT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.886, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1423 du 20 décembre 2005.

b. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c. Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

d. Que le comparant, en tant qu'associé unique ("Associé Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

e. Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

f. Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

g. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

h. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

i. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "DIAFOR EQUIPEMENT S.à r.l."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'Associé Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Alzingen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BESSEYRE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4957. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011495/44.

(100003943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

#### **Dikomo Investment, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.277.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Myriad Development B.V., having its registered office at Herengracht 105-107 1015BE Amsterdam (The Netherlands), trade register number 34084511, duly represented by its director Pavlos KANELLOPOULOS, himself here represented by Mr Marc LAGESSE, accountant, with professional address at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Athens (Greece), on December 15<sup>th</sup>, 2009.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "DIKOMO INVESTMENT", R.C.S. Luxembourg B 94.277, with registered office in L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated June 18<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 773 of July 23<sup>rd</sup>, 2003. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 27<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2973 of December 16<sup>th</sup>, 2008.

The 800 (eight hundred) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twenty thousand euro (EUR 20.000.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholders present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Adoption of the accounts of the Company for the period from 1 January 2009 to 17 December 2009 as presented to the meeting.
2. The granting of full discharge to all the managers of the Company for their mandates up to this date.
3. The liquidation of the Company with effect on the date of this meeting.
4. The appointment of Mr. Pavlos Kanellopoulos, born on August 12<sup>th</sup>, 1969 in Athens, with business address at 4 Atthidon Street, GR-17671 Kalithea, Greece as liquidator of the Company.
5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to adopt the accounts of the Company for the period from 1 January 2009 to 17 December 2009 as presented to the meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to all the managers of the Company for their mandates up to this date.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to put the Company into liquidation with effect on the date of this meeting.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves appoint Mr. Pavlos Kanellopoulos, born on August 12<sup>th</sup>, 1969 in Athens, with business address at 4 Atthidon Street, GR-17671 Kalithea, Greece as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law of August, 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and instead thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Myriad Development B.V., ayant son siège social à Herengracht 105-107, 1015BE Amsterdam (Pays-Bas) registre de commerce numéro 34084511, dûment représentée par son gérant Monsieur Pavlo KANELLOPOULO, lui-même, ici représenté par Monsieur Marc LAGESSE, comptable, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Athènes (Grèce), le 21 novembre 2008.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "DIKOMO INVESTIRENT", R.C.S. Luxembourg B 94.277, ayant son siège social à L-1174 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 773 du 23 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2973 du 16 décembre 2008.

Toutes les huit cent (800) parts sociales de la Sociétés d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société de vingt mille euros (EUR 20.000.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation des comptes de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 17 décembre 2009 tels que présentés à l'assemblée.

2. Décharge à accorder aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société avec effet au jour de la présente assemblée.

4. Nomination de Monsieur Pavlos Kanellopoulos, né le 12 août 1969 à Athènes, demeurant professionnellement à 4 Atthidon Street, GR-17671 Kalithea, Grèce, comme liquidateur.

5. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique approuve les comptes de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 17 décembre 2009 tels que présentés à l'assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique accorde décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à la mise en liquidation de la Société avec effet au jour de la présente assemblée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique désigne comme liquidateur Monsieur Pavlos Kanellopoulos, né le 12 août 1969 à Athènes, demeurant professionnellement à 4 Atthidon Street, GR-17671 Kalithea, Grèce, comme liquidateur, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Lagesse et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55851. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010011255/124.

(100003963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

#### **Finmacrien, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.902.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINMACRIEN", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 58.902, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 396 du 23 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé, lors de la conversion du capital social en Euros en date du 18 septembre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 650 du 26 avril 2002,

ayant un capital social de trois cent quinze mille euros (315.000,- EUR), représenté par douze mille six cents (12.600) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BRICE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Démission de Monsieur Eric MAGRINI de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur et décharge.
2. Démission de Monsieur Xavier SOULARD de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT de son mandat d'administrateur et décharge.
4. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
5. Approbation de la situation intérimaire au 17 décembre 2009.
6. Adoption par la société d'une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2050 et de l'objet social suivant:

"L'objet exclusif de la société est la poursuite de l'activité financière prévue à l'article 113 de l'acte unique régissant les activités bancaires et financières (D. Lgs 1/9/93 n. 385) et notamment l'investissement dans des sociétés, entités et consortiums, ces investissements n'étant pas destinés à être vendus, de même que le financement et la coordination technique, administrative et financière de sociétés contrôlées ou affiliées seulement à l'exclusion expresse de toute activité en faveur du public et de tiers, ainsi que de toute activité fiduciaire. La société peut faire toutes opérations immobilières et commerciales considérées comme nécessaires ou opportunes à la poursuite de l'objet de la société."

7. Transfert du siège social de la société en Italie, à I-20122 Milan, Corso Monforte, 15, adoption par la société de la nationalité italienne et de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée ainsi que, des statuts d'une société à responsabilité limitée de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination "FINMACRIEN S.R.L."

8. Nomination de Monsieur Antonio FRERI, né à Milan (Italie), le 12 décembre 1951, résidant à V.le Omero n°26 (Italie), code fiscal: FRRNTN51T12F205F, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée et autorisation à celui-ci d'accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège et de la transformation en société à responsabilité limitée.

9. Nomination de Monsieur Silvio Serafino Francesco BELTRAMI, né à Milan (Italie), le 7 janvier 1951, résidant à Via Tesio n°19 (Italie), code fiscal: BLTSVS51A07F205W, comme président du conseil de surveillance, de Madame Anna Adriana BELTRAMI, née à Milan (Italie), le 30 mars 1949, résidante à Via Pinturicchio n°29 (Italie), code fiscal: BLTNDR49C70F205M, comme membre du conseil de surveillance, de Madame Veronica Ida Elda Maria SPADA, née à Cuggiono (Italie) le 16 septembre 1979, résidante à Milan (Italie), Via G. Venezian n°16. code fiscal: SPDVNC79P56D198B, comme membre du conseil de surveillance, de Monsieur Marco Daniele BARLASSINA, né à Monza (Italie), le 10 juillet 1963, résidant à Varedo, Milan, (Italie), Via Oberdan n°2. code fiscal: BRLMCD63L10F704S, comme membre du conseil de surveillance, et de Monsieur Stefano POZZOLI, né à Giussano (Italie), le 31 janvier 1968, résidant à Bergnano, CO, (Italie), Via S. Rocco n° 17. code fiscal: PZZSFN68A31E063K, comme membre du conseil de surveillance.

II Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au président du conseil d'administration et administrateur démissionnaire, Monsieur Eric MAGRINI, pour l'exercice de ses mandats.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Xavier SOULARD, pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, pour l'exercice de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la situation intérimaire au 17 décembre 2009.

Cette situation, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de faire adopter par la société une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2050 et l'objet social suivant:

"L'objet exclusif de la société est la poursuite de l'activité financière prévue à l'article 113 de l'acte unique régissant les activités bancaires et financières (D. Lgs 1/9/93 n. 385) et notamment l'investissement dans des sociétés, entités et consortiums, ces investissements n'étant pas destinés à être vendus, de même que le financement et la coordination technique, administrative et financière de sociétés contrôlées ou affiliées seulement à l'exclusion expresse de toute activité en faveur du public et de tiers, ainsi que de toute activité fiduciaire. La société peut faire toutes opérations immobilières et commerciales considérées comme nécessaires ou opportunes à la poursuite de l'objet de la société."

*Septième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie à I-20122 Milan, Corso Monforte, 15, de faire adopter par la société la nationalité italienne et la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, ainsi que les statuts d'une société à responsabilité limitée de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et la dénomination "FIN-MACRIEN S.R.L."

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Antonio FRERI, né à Milan (Italie), le 12 décembre 1951, résidant à V.le Omero n°26 (Italie), code fiscal: FRRNTN51T12F205F, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée et d'autoriser celui-ci à accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège et de la transformation en société à responsabilité limitée.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Silvio Serafino Francesco BELTRAME né à Milan (Italie), le 7 janvier 1951, résidant à Via Tesio n°19 (Italie), code fiscal: BLTSVS51A07F205W, comme président du conseil de surveillance, Madame Anna Adriana BELTRAMI, née à Milan (Italie), le 30 mars 1949, résidant à Via Pinturicchio n°29 (Italie), code fiscal: BLTNDR49C70F205M, comme membre du conseil de surveillance, Madame Veronica Ida Elda Maria SPADA, née à Cuggiono (Italie), le 16 septembre 1979, résidant à Milan (Italie), Via G. Venezian n°16. code fiscal: SPDVNC79P56D198B, comme membre du conseil de surveillance, Monsieur Marco Daniele BARLASSINA, né à Monza (Italie), le 10 juillet 1963, résidant à Varedo, Milan, (Italie), Via Oberdan n°2. code fiscal: BRLMCD63L10F704S, comme membre du conseil de surveillance, et Monsieur Stefano POZZOLI, né à Giussano (Italie), le 31 janvier 1968, résidant à Bergnano, CO, (Italie), Via S. Rocco n° 17. code fiscal: PZZSFN68A31E063K, comme membre du conseil de surveillance.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - BERNS - BRICE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2009. Relation GRE/2009/5001. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011262/121.

(100004464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**MIP Germany Five S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 131.814.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 22 décembre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014134/13.

(100007605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Comprehensive Holdings Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.954.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs du 29 juin 2009 à 15.00*

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateur décide à l'unanimité de renouveler les mandats de:

Mrs Kena SHOVAL

Mr Zalman SHOVAL

Mr Pinhas VOLOVELSKY

en tant qu'administrateur de la société.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2009.

Madame Kena SHOVAL est nommée Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateur décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de:

la société EM AUDIT et CONSEILS SA, Genève.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2009.

Signatures

Administrateur / Administrateur

*Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and owners of founder parts held at the registered office of the company on 29 June 2009 at 15.00 a.m.*

The Annual General Meeting of shareholders and owners of parts resolves:

- to re-elect:

Mrs Kena SHOVAL

Mr Zalman SHOVAL

Mr Pinhas VOLOVELSKY

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts which will decide on the accounts ended on December 31, 2009.

- to nominate:

Mrs Kena SHOVAL, as Chairperson of the board.

EM AUDIT et CONSEILS SA, Genève, is appointed as auditor for the next financial year and will be in office until the General Meeting which will decide on the accounts ended on December 31, 2009.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2010011440/38.

(100003924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**AKKUR Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.037.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

"Samtök iðnaðarins", an organisation incorporated under the laws of Iceland, established and having its registered office at Borgartún 35, IS-105 Reykjavík (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mr Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "AKKUR HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 110.037, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 14 July 2005, published in the Mémorial ?, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1473 on 29 December 2005, page 70658. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at FOUR HUNDRED MILLION ICELANDIC KRONA (400'000'000.- ISK) represented by four hundred thousand (400'000) shares having each a par value of ONE THOUSAND ICELANDIC KRONA (1'000.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in its capacity as sole shareholder of the Company, it resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that the principal commits itself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Samtök iðnaðarins", une organisation régie par les lois d'Islande, établie et ayant son siège social à Borgartún 35, IS-105 Reykjavík (Islande),

ci-après dénommée "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35A, boulevard J.F. Kennedy, ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "AKKUR HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35A, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.037, a été constituée suivant acte notarié daté reçu par le notaire soussigné, daté du 14 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 1473 du 29 décembre 2005, page 70658;

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à QUATRE CENT MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (400'000'000.- ISK) représenté par quatre cent mille (400'000) actions d'une valeur nominale de MILLE COURONNES ISLANDAISES (1'000.- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15776. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.*

Référence de publication: 2010011267/95.

(100004100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.731.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.731, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, public notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 October 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 2651, on November 20<sup>th</sup>, 2007. The articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated August 18<sup>th</sup>, 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1888, on September 29<sup>th</sup>, 2009.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The sole shareholder, being Abu Dhabi Investment Council, a government institution duly organized pursuant to the laws of the Emirate of Abu Dhabi in the United Arab Emirates, having its registered office at 123 Corniche Road, Silver Tower, P.O. Box 61999, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Isabel DIAS, notary clerk of the notary office of Maître Martine Schaeffer, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital by an amount of EUR 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 11,865,650 (eleven million eight hundred sixty five thousand six hundred fifty Euro) to EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy eight thousand eight hundred fifty Euro) by the issuance of 31,320 (thirty one thousand three hundred twenty) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable that its sole shareholder holds against the Company;
3. Subscription and payment by Abu Dhabi Investment Council of 31,320 (thirty one thousand three hundred twenty) new shares;
4. New shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy eight thousand eight hundred fifty Euro) pursuant to the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 11,865,650 (eleven million eight hundred sixty-five thousand six hundred fifty Euro) to EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy-eight thousand eight hundred fifty Euro) by the issuance of 31,320 (thirty-one thousand three hundred twenty) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable in an amount of EUR 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred Euro) held by the Contributor against the Company (the "Receivable").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution of the Receivable described below.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor here represented by Mrs. Isabel DIAS, prenamed, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

*Evaluation:*

Pursuant to Article 32-1(5) of the revised law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, a report on the value of the Receivable has been established by Ernst & Young Luxembourg S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, qualified auditor ("réviseur d'entreprise"), which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration. The conclusion of such report reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration thereof."

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the existence of the Receivable has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abu Dhabi Investment Council, holder of 1,217,885 (one million two hundred seventeen thousand eight hundred eighty-five) shares.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 7 (the following paragraphs remaining the same) of the articles of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company's issued share capital is set at EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy-eight thousand eight hundred fifty Euro), represented by 1,217,885 (one million two hundred seventeen thousand eight hundred eighty-five) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1.800.-)

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de "Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 132.731, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2651, le 20 novembre 2007 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1888, le 29 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.



L'actionnaire unique de la Société, Abu Dhabi Investment Council, une institution gouvernementale dûment organisée selon les lois des Emirats d'Abu Dhabi aux Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 123 Corniche Road, Silver Tower, P.O. Box 61999, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (l'"Actionnaire Unique" ou l'"Apporteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Madame Isabel DIAS, clerc de notaire de l'étude de Maître Martine Schaeffer ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 313.200 EUR (trois cent treize mille deux cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 11.865.650 EUR (onze millions huit cent soixante-cinq mille six cent cinquante Euros) à 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) par l'émission de 31.320 (trente et un mille trois cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société;
3. Souscription et paiement par Abu Dhabi Investment Council de 31.320 (trente et un mille trois cent vingt) nouvelles actions;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'Article 7 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante dix-huit mille huit cent cinquante Euros) conformément aux résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 313.200 EUR (trois cent treize mille deux cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 11.865.650 EUR (onze millions huit cent soixante-cinq mille six cent cinquante Euros) à 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) par l'émission de 31.320 (trente et un mille trois cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les "Nouvelles Actions"), l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 313.200 EUR (trois cent treize mille deux cents Euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Actions par l'apport de sa Créance telle que décrit ci-dessous:

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Madame Isabel DIAS, désignée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'apport de la Créance à la Société.

*Evaluation*

Conformément à l'article 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la valeur de la Créance suite à la Conversion a été établi par Ernst & Young Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise, qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement:

"Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun élément vient à notre attention permettant de nous faire croire que l'Apport en Nature ne correspond pas finalement en nombre et en valeur nominale aux actions à émettre à l'égard de l'Apport en Nature."



*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- Abu Dhabi Investment Council, détenteur de 1.217.885 (un million deux cent dix sept mille huit cent quatre vingt cinq) actions.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement réalisé, il est décidé de modifier l'article 7 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin d'être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) représenté par 1.217.885 (un million deux cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune."

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou lui seront facturés en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 1.800,- (mille huit cents Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes, le présente acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présents, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56607. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011263/197.

(100004046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Xender Eurolink Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.886.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2009*

*Résolutions:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009/2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

I.C. Dom-Com S.à.r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010014057/19.

(100007433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**RWB Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 103.412.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MLRBB S.A.S., a limited company (société par actions simplifiée), having its registered office at 112, avenue Kléber 75116 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 478 854 979 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, on 15 December 2009.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

1. the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of RWB Holdings S.à.r.l. with registered office: 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.412 (the Company);

2. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1257 of 8 December 2004 amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 9 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 47 of 7 January 2006;

3. the Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each;

4. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company;

5. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

6. the Sole Shareholder is the beneficial owner of the liquidation;

7. the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

8. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

9. the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

10. the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandate from the date of their appointment up to the date of the present meeting; and

11. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 67, Rue Ermesinde, L-1467 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant le soussigné Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

MLRBB S.A.S., une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 112, avenue Kléber 75116 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 478 854 979 (l'Associé Unique),

ici représentée par Melle Mathilde Ostertag, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, le 15 décembre 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. l'Associé Unique détient toutes les parts dans RWB Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1467 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.412 (la Société);

2. La Société a été constituée en vertu d'un acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg en date du 6 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1257 du 8 décembre 2004 et modifié par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 9 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 47 du 7 janvier 2006;

3. le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500 représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 chacune;

4. l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société;

5. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

6. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final de l'opération;

7. la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

8. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

9. l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

10. l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

11. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 67, Rue Ermesinde, L-1467 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ostertag, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011268/90.

(100004098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

### **Julius Textile Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.860.

1. Monsieur Ion Florescu a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 31 décembre 2009.

2. Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Depuis cette date (31 décembre 2009) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M. Mathias Hink,

M. Brian McMahon

Mme Esther Raudszus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Julius Textile Investment S.à.r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010014048/18.

(100007614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Education Acquisition S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.034.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the two twenty-fourth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of ZEPHYR MEXICO EDUCATION INVESTMENT GP LLC, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A. acting as general partner of ZEPHYR MEXICO EDUCATION INVESTMENT A, LP,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on November 24, 2009 which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder declares and requests the undersigned notary to document the following:

1. That the limited liability company EDUCATION ACQUISITION S.à.r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 146.034, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed drawn-up by Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on April 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1024 of May 18, 2009.

2. That the corporate capital of the company EDUCATION ACQUISITION S.à.r.l. amounts to USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 200 (two hundred) corporate units of USD 100 (one hundred US Dollars) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company EDUCATION ACQUISITION S.à.r.l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company EDUCATION ACQUISITION S.à.r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ZEPHYR MEXICO EDUCATION INVESTMENT GP LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, agissant en tant que "general partner" de ZEPHYR MEXICO EDUCATION INVESTMENT A, LP,

"la mandante"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 novembre 2009, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée EDUCATION ACQUISITION S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 146.034, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1024 du 18 mai 2009.

2. Que le capital social de la société EDUCATION ACQUISITION S.à.r.l. s'élève actuellement à USD 20.000 (vingt mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales de USD 100 (cent dollars américains) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société EDUCATION ACQUISITION S.à.r.l.

4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société EDUCATION ACQUISITION S.à.r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011269/97.

(100004094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**MEIF Germany Eight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.736.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 22 décembre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 28, Boulevard Royal, Level 3, L-2449 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014132/13.

(100007613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Primafina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 84.660.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

PRIMAFINA HOLDING SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.660

a pris fin

le 24 décembre 2009

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 13 janvier 2010.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

*Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé*

Référence de publication: 2010014135/18.

(100007556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Ability m3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.119.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck.

There appeared:

"A.P ABILITY HOLDINGS LIMITED", a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Grigoriou Xenopoulou 17, Totalserve House, PC 3106, Limassol, Cyprus, and registered with the Register of Companies of Cyprus under number HE 122098,

represented by Mr. Alain PEIGNEUX, Manager, residing at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

and here represented by Mr. Patrick GOERGEN, maître en droit, with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2009, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, as sole shareholder, representing the entire share capital, of "Ability M3 Holdings S.à r.l." (matr. 2006 2453 800), a private limited liability company, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, of 19 December 2006, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 278, of 1 March 2007, page 13316,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 123.119.

has requested the undersigned notary to state that:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the end of the Company's financial year from 31 May to 31 December.

The current financial year, which has started on 1 June 2009, will end on 31 December 2009.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, Article 17 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year".

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, known by the notary, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société de droit chypriote A.P ABILITY HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 17, Grigoriou Xenopoulou, Totalserve House, PC 1306, Limassol (Chypre),

immatriculée auprès du Register of Companies of Cyprus sous le numéro HE 122098;

représentée par Monsieur Alain PEIGNEUX, Gérant, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde

ici représentée par Patrick GOERGEN, maître en droit, résidant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni) le 21 décembre 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte,

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "Ability M3 Holdings S.à r.l." (matr. 2006 2453 800), avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278, du 1<sup>er</sup> mars 2007, page 13316,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 123.119.

L'associée unique a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 mai au 31 décembre.

L'année sociale en cours, qui a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2009 finira le 31 décembre 2009.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- « **Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GEORGEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2009. DIE/2009/12157. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 janvier 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010013185/79.

(100006409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.892.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57304 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010014172/13.

(100007656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Pyramide International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 118.592.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

PYRAMIDE INTERNATIONAL SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 118.592

a pris fin

le 24 décembre 2009

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 13 janvier 2010.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

*Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé*

Référence de publication: 2010014136/18.

(100007554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Hanover Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.723.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Hanover Investments (Luxembourg) S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.723, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, public notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 October 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 2649, page number 127140.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The sole shareholder, being Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Isabel DIAS, notary clerk of the notary office of Maître Martine Schaeffer, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 11,865,650 (eleven million eight hundred sixty-five thousand six hundred fifty Euro) to EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy-eight thousand eight hundred fifty Euro) by the issuance of 31,320 (thirty-one thousand three hundred twenty) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable that its sole shareholder holds against the Company;

3. Subscription and payment by Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A. of 31,320 (thirty-one thousand three hundred twenty) new shares;

4. New shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy eight thousand eight hundred fifty Euro) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 11,865,650 (eleven million eight hundred sixty-five thousand six hundred fifty Euro) to EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy-eight thousand eight hundred fifty Euro) by the issuance of 31,320 (thirty-one thousand three hundred twenty) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable in an amount of EUR 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred Euro) held by the Contributor against the Company (the "Receivable").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution of the Receivable described below.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Isabel DIAS, prenamed, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

*Evaluation:*

Pursuant to Article 32-1(5) of the revised Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, a report on the value of the Receivable has been established by Ernst & Young Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, qualified auditor ("réviseur d'entreprise"), which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration. The conclusion of such report reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration thereof."

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the existence of the Receivable has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., holder of 1,217,885 (one million two hundred seventeen thousand eight hundred eighty five) shares.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 7 (the following paragraphs remaining the same) of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company's issued share capital is set at EUR 12,178,850 (twelve million one hundred seventy-eight thousand eight hundred fifty Euro), represented by 1,217,885 (one million two hundred seventeen thousand eight hundred eighty-five) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1.800.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de "Hanover Investments (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 132.723, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2649, page 127140 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'actionnaire unique de la Société, Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (l'"Actionnaire Unique" ou l'"Apporteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Madame Isabel DIAS, clerc de notaire de l'étude de Maître Martine Schaeffer ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 313.200 EUR (trois cent treize mille deux cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 11.865.650 EUR (onze millions huit cent soixante-cinq mille six cent cinquante Euros) à 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) par l'émission de 31.320 (trente et un mille trois cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance détenue par l'actionnaire unique à rencontre de la Société;
3. Souscription et paiement par Abu Dhabi Investment Council de 31.320 (trente et un mille trois cent vingt) nouvelles actions;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'Article 7 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) conformément aux résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 313.200 EUR (trois cent treize mille deux cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 11.865.650 EUR (onze millions huit cent soixante-cinq mille six

cent cinquante Euros) à 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) par l'émission de 31.320 (trente et un mille trois cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les "Nouvelles Actions"), l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 313.200 EUR (trois cent treize mille deux cents Euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Actions par l'apport de sa Créance telle que décrit ci-dessous:

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par M. Raymond Thill, désignée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'apport de la Créance à la Société.

*Evaluation*

Conformément à l'article 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la valeur de la Créance suite à la Conversion a été établi par Ernst & Young Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise, qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement:

"Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun élément vient à notre attention permettant de nous faire croire que l'Apport en Nature ne correspond pas finalement en nombre et en valeur nominale aux actions à émettre à l'égard de l'Apport en Nature."

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédente, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., détenteur de 1.217.885 (un million deux cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq) actions.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement réalisé, il est décidé de modifier l'article 7 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin d'être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à 12.178.850 EUR (douze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euros) représenté par 1.217.885 (un million deux cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune."

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou lui seront facturés en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes, le présente acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présents, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56606. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011264/191.

(100004051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Eurooffice 491 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.956.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57394 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010014173/12.

(100007423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**CB Lux S.à r.l.-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 108.295.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57389 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010014174/13.

(100007445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Viva H2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 142.001.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57375 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010014175/12.

(100007474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Benelux Leading Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010014176/12.

(100007615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.674.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 octobre 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010014177/14.

(100007625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Ragenira Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 150.508.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"VALON S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 22 décembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

"RAGENIRA PRIVATE S.A. SPF"

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000.- EUR) divisé en cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;



- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois d'octobre à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société "VALON S.A.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A.", prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/223. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010011517/173.

(100004469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. Finimmo Conseils S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010014178/14.

(100007700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**IDS Scheer Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.617.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée  
Générale Extraordinaire tenue le 02/11/2009*

*Conseil d'Administration*

Suite à la démission de Madame Virginie Leveque en qualité de commissaire aux comptes, l'assemblée a décidé de nommer la société Benoy Kartheiser Management SàRL, demeurant à Route d'Arlon, 45-47, L-1140 Luxembourg, RCSL B 33.849, comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Tanguy Petre / Simone Polster / Rudolf Keul

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2010014050/18.

(100007623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Mercado S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mercado Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 86.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2010014179/14.

(100007705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**MT Advertising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2010.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2010014180/13.

(100007706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Sanitec Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 28.802.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Robert BECKER, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 6 octobre 1936, demeurant à L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.

2. Monsieur Claude CAHEN, conseil fiscal, né à Ettelbruck, le 24 juillet 1935, demeurant à L-2510 Luxembourg, 17, rue des Tilleuls.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société anonyme "SANITEC HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28802, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 312 du 26 novembre 1988.

b) Que le capital social est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 1.250 parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

c) Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que les actionnaires se désignent comme liquidateur de la Société.

f) Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g) Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j) Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4985. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011216/56.

(100003811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

#### **Cobemex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.090.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009*

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

COBEMEX INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010014072/22.

(100007365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

## **EuroCloud Luxembourg, association sans but lucratif.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 8.197.

### — STATUTS

Considérant:

La création de l'association "EuroCloud Luxembourg, association sans but lucratif", s'inscrit dans le mouvement "EuroCloud", réseau européen rassemblant une communauté d'entreprises et d'experts active dans le domaine de la virtualisation informatique et notamment du "Cloud Computing", du "Software as a Service" et de technologies similaires.

Entre les soussignés:

- Fedil - Business Federation Luxembourg, association sans but lucratif de droit luxembourgeois, ayant son siège à Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi, boîte postale 1304, L-1013 Luxembourg, représentée par Monsieur Nicolas Soisson, directeur
  - Association des Banques et Banquiers, association sans but lucratif de droit luxembourgeois, ayant son siège à Luxembourg, 59, boulevard Royal, boîte postale 13, L-2010 Luxembourg, représentée par Monsieur Marc Hemmerling, Head of Organisation, Technology and Payment Systems
  - e-Kenz, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à Contern, rue des Chaux, boîte postale 1331, L-1013 Luxembourg, représentée par Madame Amal Choury, administrateur délégué
  - Telindus, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à Strassen, 81-83, route d'Arlon, boîte postale 39, L-8001 Strassen, représentée par Monsieur Gérard Hoffmann, président du conseil d'administration
  - LuxConnect, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-3235 Bettembourg, 4 rue Alexander Graham Bell, représentée par Monsieur Marcel Origer, directeur financier,
- lors de l'assemblée constituante du 8 décembre 2009, il a été décidé de créer une association sans but lucratif dénommée "EuroCloud Luxembourg, association sans but lucratif" et d'adopter les statuts suivants:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée "EuroCloud Luxembourg, association sans but lucratif". Elle se trouve régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège social est établi à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

**Art. 3.** Cette association a pour objet de rassembler les entreprises actives dans le domaine des technologies de virtualisation informatique en vue:

- de favoriser et d'accompagner l'organisation et de susciter le développement du marché des technologies de virtualisation informatique au Grand-Duché de Luxembourg, en précisant notamment son périmètre, son potentiel et les conditions de son essor pour mieux le suivre dans sa croissance;
- de constituer et d'exploiter une plate-forme d'échanges et de compétences en matière de "Cloud Computing", du "Software as a Service" et de technologies similaires au Grand-Duché de Luxembourg;
- de favoriser et d'encourager la collaboration et les synergies entre ses membres par tous les moyens appropriés;
- de promouvoir les services et applications de "Cloud Computing", du "Software as a Service" et de technologies similaires aux niveaux national et international;
- de créer une plate-forme d'échange de bonnes pratiques en matière de "Cloud Computing", du "Software as a Service" et de technologies similaires entre ses membres;
- de participer au développement de standards et référentiels techniques dans le domaine du "Cloud Computing", du "Software as a Service" et de technologies similaires aux niveaux européen et international.

Elle pourra collaborer avec des institutions nationales ou internationales ayant un objet similaire et conclure toutes les conventions qu'elle considère adéquates.

Dans l'accomplissement de son objet, l'association agit en étroite collaboration avec la Fedil - Business Federation Luxembourg, association sans but lucratif.

L'association n'exerce pas d'activité commerciale, mais elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.

La mise en oeuvre de son objet est réalisée en conformité des dispositions des présents statuts et des règlements d'ordre intérieur qui peuvent être pris par le conseil d'administration. Ces règlements d'ordre intérieur sont communi-

qués aux membres par les soins du conseil d'administration; ils sont tenus à la disposition de tout intéressé justifiant d'un intérêt légitime au siège de l'association.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

## Titre II - Admission

**Art. 5.** L'association est composée de la:

- Fedil - Business Federation Luxembourg a.s.b.l.
- ABBL - Association des Banques et Banquiers Luxembourg a.s.b.l.
- membres effectifs
- membres associés.

Le nombre de membres est illimité. Celui des membres effectifs ne peut être inférieur à trois (3). La Fedil et l'ABBL ont le statut de membre effectif.

**Art. 6.** L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission d'un membre sont décidés par le conseil d'administration conformément aux dispositions du titre VI des présents statuts. Sa décision est souveraine. Elle ne doit pas être motivée et le conseil d'administration reste en toutes circonstances libre de refuser l'admission d'un membre. La décision du conseil d'administration est communiquée à l'intéressé par écrit.

**Art. 7.** Ne peuvent adresser au conseil d'administration une candidature d'admission

7.1. comme membre effectif, que les personnes physiques ou morales, membres de la Fedil et/ou membres de l'ABBL exerçant, entièrement ou partiellement, une ou plusieurs activités en rapport avec la virtualisation informatique, le "Cloud Computing", le "Software as a Service" et les technologies similaires et disposant d'une organisation technique, commerciale et financière adéquate pour la réalisation de cette activité et demeurant, respectivement établis, au Grand-Duché de Luxembourg;

7.2. comme membre associé, que les personnes physiques ou morales ressortissantes de l'Union Européenne qui, en raison de leurs activités ou connaissances, peuvent apporter un soutien à l'association.

7.3. Le conseil d'administration reste libre d'admettre comme membre effectif ou comme membre associé les personnes physiques ou morales ne remplissant pas les critères des articles 7.1 et 7.2 sous réserve de l'approbation des administrateurs désignés en vertu de l'article 21 par la Fedil - Business Federation Luxembourg a.s.b.l. et de l'ABBL - Association des Banques et Banquiers Luxembourg a.s.b.l. qui ont un droit de veto en la matière.

## Titre III - Démission, Exclusion, Suspension

**Art. 8.** La qualité de membre cesse de plein droit par le décès, la mise en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre.

La qualité de membre effectif se perd dans les cas suivants:

(a) chaque membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration;

(b) le fait de se retirer des activités mentionnées sous l'article 7.1.;

(c) est réputé démissionnaire le membre qui ne paie pas sa cotisation, dans les deux mois qui suivent un rappel qui lui a été adressé par lettre recommandée;

(d) l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

La qualité de membre associé se perd lorsque l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix en décide ainsi, respectivement s'il se retire de l'association en adressant une lettre de démission au conseil d'administration.

**Art. 9.** Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de l'article 8 ainsi que ses ayants-droits n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

## Titre IV - Cotisations

**Art. 10.** Le montant de la cotisation annuelle des membres effectifs est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'assemblée générale annuelle, sur proposition du conseil d'administration. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation.

Les membres associés auront l'obligation de verser à l'association une cotisation annuelle forfaitaire fixée chaque année, pour l'exercice à venir, par l'assemblée générale annuelle, sur proposition du conseil d'administration.

La cotisation annuelle d'un membre effectif ou associé ne peut dépasser le montant de cinq mille (5.000.-- euros) EUR.

## Titre V - Assemblée générale

**Art. 11.** L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Les membres associés peuvent y assister sans que pour autant ils ne disposent du droit de vote.



**Art. 12.** Seuls les membres effectifs disposent du droit de vote à l'assemblée générale.

**Art. 13.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

1. les modifications des statuts;
2. la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
3. l'adoption des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'association;
5. l'exclusion des membres.

**Art. 14.** Il doit être tenu au moins une assemblée générale au premier trimestre de chaque année. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de l'association et se termine le trente et un (31) décembre deux mille neuf (2009). Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent. Elle doit l'être à la demande écrite d'un cinquième (1/5) des membres au moins.

**Art. 15.** L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre simple adressée à tous les membres au moins quinze (15) jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la moitié des membres effectifs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

**Art. 16.** Chaque membre effectif a le droit de se faire représenter par un autre membre effectif moyennant procuration écrite à remettre au Président du Conseil d'Administration deux jours avant l'assemblée. Chaque membre effectif a une (1) voix.

**Art. 17.** Le vote a lieu à main levée, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée générale sur demande d'un membre effectif.

**Art. 18.** L'assemblée générale, convoquée extraordinairement pour modifier les statuts, délibère dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale délibère sur la dissolution de l'association dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi.

**Art. 20.** Un registre de procès-verbaux est conservé au siège social où tous les membres, ainsi que tout intéressé justifiant d'un intérêt légitime, peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

## Titre VI - Administration

**Art. 21.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de neuf (9) membres au plus.

Dans la limite de ce qui précède, chaque membre effectif est représenté par un (1) administrateur au sein du Conseil d'Administration. Un poste d'administrateur au conseil d'administration est réservé statutairement à chaque membre fondateur aussi longtemps qu'il fait valoir ce droit.

L'assemblée générale décide du nombre d'administrateurs à élire et élit les administrateurs.

Sont éligibles comme administrateurs:

- les personnes physiques, membres effectifs;
- les personnes physiques, représentants de personnes morales, membres effectifs.

Chaque administrateur est élu pour un terme de trois (3) ans, à moins que l'assemblée générale se prononce sur un autre terme au moment des élections. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidatures sont à adresser par écrit au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétaire de l'association.

La qualité d'administrateur se perd lorsque l'administrateur ne collabore plus avec le membre qu'il représentait ou lorsque ce membre effectif, qui a conféré l'éligibilité à l'administrateur, n'est plus membre de l'association.

**Art. 22.** En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement à son remplacement par un représentant du membre dont le poste est devenu vacant. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive du nouvel administrateur qui termine le mandat de l'administrateur dont le poste est devenu vacant.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président et un ou deux vice-président(s) et il détermine la durée de leurs fonctions.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou, à défaut, par un autre membre du conseil d'administration.

Les fonctions d'administrateur ne donnent pas lieu à rémunération.

**Art. 23.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre peut en prendre connaissance.

**Art. 24.** Le conseil d'administration gère l'association, convoque et organise les assemblées générales et exécute les décisions de celles-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association. Il est habilité à établir des règlements d'ordre intérieur qui compléteront les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et tous autres tiers. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs, soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées, à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers.

Les travaux administratifs et financiers journaliers sont confiés par le conseil d'administration à un membre du secrétariat de la Fedil - Business Federation Luxembourg a.s.b.l. qui assiste également aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées et en dressera rapport. Il gère les comptes de l'association et est habilité à signer la correspondance de l'association.

Le conseil d'administration peut constituer des commissions ou groupes de travail comportant au moins un administrateur et des experts techniques externes au conseil d'administration.

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale, soit par la loi, soit par les statuts, sont de la compétence du conseil d'administration et l'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

**Art. 25.** Sous réserve des dispositions de l'article 24, alinéas 3 et 4, les signatures conjointes du président et d'un administrateur engagent valablement l'association. En cas d'empêchement du président, les signatures conjointes d'un vice-président et d'un administrateur engagent valablement l'association.

Les administrateurs pourront donner mandat écrit à un membre du conseil d'administration pour les représenter aux réunions, un administrateur ne pouvant représenter qu'un seul administrateur absent. Pareil mandat n'est valable que pour une séance.

**Art. 26.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président.

**Art. 27.** Tout administrateur qui serait absent à trois (3) réunions du conseil d'administration par exercice, sans motif valable, est considéré comme démissionnaire de son poste d'administrateur.

## Titre VII - Surveillance

**Art. 28.** Chaque année, l'assemblée générale désigne deux commissaires ne faisant pas partie du conseil d'administration, dans le but de vérifier à la fin de l'exercice les comptes, les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Ces commissaires soumettent leur rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur les décomptes de l'exercice écoulé.

## Titre IX - Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

**Art. 29.** Il est procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi.

En cas de dissolution, l'actif net, restant après acquittement du passif, reçoit l'affectation à déterminer par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution.

En cas de dissolution judiciaire de l'association conformément à l'article dix-huit (18) de la loi, la décision sur l'affectation de l'actif net après acquittement du passif appartient à l'assemblée générale à convoquer par le ou les liquidateurs.

## Titre X - Arbitrage

**Art. 30.** Tous différends et contestations qui pourront s'élever à l'occasion de l'interprétation et de l'application des présents statuts ou des règlements d'ordre intérieur de l'association, soit entre l'association et un ou plusieurs membres, soit entre membres, seront résolus par arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. La décision arbitrale n'est susceptible ni d'appel, ni d'un autre recours. La voie judiciaire est en toute hypothèse exclue.

## Titre XI - Disposition générale

**Art. 31.** Pour tous les points non prévus par les présents statuts, la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et ses modifications s'appliquent.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Fedil - Business Federation Luxembourg a.s.b.l. / Association des Banques et Banquiers a.s.b.l. / e-Kenz S.A. / Telindus S.A. / LuxConnect S.A.

Nicolas Soisson / Marc Hemmerling / Amal Choury / Gérard Hoffmann / Marcel Origer

Directeur / Head of Organisation, Technology and Payment Systems / Administrateur délégué / Président du conseil d'administration / Directeur financier

Référence de publication: 2010011520/225.

(100004133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

### Bonus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.453.

### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme RONFLETTE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BONUS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B118453, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1924 du 12 octobre 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme BONUS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à neuf cent mille euros (900.000,- EUR), représenté par neuf mille (9.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme BONUS S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme BONUS S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

#### Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation GRE/2009/4735. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011297/45.

(100003819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Noumas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.231.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme LOFTY MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Tortola, Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme NOUMAS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B111231, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 255 du 4 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 332 du 15 février 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme NOUMAS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quinze millions d'euros (15.000.000,-EUR), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme NOUMAS S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme NOUMAS S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille six cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation GRE/2009/4732. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011299/46.

(100003817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Ronflette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.595.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le quatorze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit italien COFIRCONT COMPAGNIA FIDUCIARIA SPA, ayant son siège social à I-20121 Milan, Via Sant'Andrea 10/A (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme RONFLETTE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B100595, est issue de la scission de l'ancienne société anonyme RONFLETTE S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B59353) suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 665 du 29 juin 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme RONFLETTE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme RONFLETTE S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme RONFLETTE S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2009. Relation GRE/2009/4865. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011301/47.

(100003808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.554.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateur du 25 août 2009 à 9 heures*

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Mrs Christine OTTER-SCHAER

Mr Peter KURZ

Mr Dominique BOURGER

Monsieur Peter KURZ est nommé Président.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.03.2010.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

EM AUDIT ET CONSEIL SA, Genève.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.03.2010.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

*Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and owners of founder parts held at the registered office of the company on 25 august 2009 at 09.00 a.m.*

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolved

- to elect:

Mrs Christine OTTER-SCHAER

Mr Peter KURZ

Mrs Dominique BOURGER

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2010.

- to nominate:

Mr Peter KURZ, Chairman of the Board.

- to appoint, EM AUDIT & CONSEIL SA - Geneva, as auditor for the next financial year 2008/2009 until the General Meeting which decide on the accounts ended on March 31, 2010.

Certified copy

Signatures

*Director / Director*

Référence de publication: 2010011439/39.

(100003960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Versale Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.203.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010014214/11.

(100007655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---